



BIEN VIVRE ENSEMBLE À HAUDIOMONT



Le bien vivre ensemble n'est pas un fait acquis mais relève du bon sens et du respect de quelques règles de vie en collectivité.

La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous.



NUISANCES SONORES

Respecter le calme et la tranquillité dont nous avons besoin : je préserve mes voisins des bruits gênants, je les préviens si j'organise une fête et je limite le bruit après 22 heures.

Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 14h à 19h30,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

S'OCCUPER DE SES ANIMAUX DE COMPAGNIE



Les chiens et animaux doivent être tenus en laisse.

Les déjections canines sont interdites au sein du village.

Tout propriétaire de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal.

ORDURES, DÉCHETS VERTS ET TRI SELECTIF

Il est interdit de brûler des déchets verts ou tout autre déchet dans votre jardin. Vous disposez d'un dépôt communal pour les déchets verts et de la déchetterie à Fresnes en Woëvre.

Je trie correctement mes déchets pour mieux les recycler : containers à disposition dans la commune - Chacun doit être consciencieux dans le tri et ne pas mettre ses ordures par terre.

Ne pas jeter les lingettes, les protections... dans les toilettes ; celles-ci sont retrouvées dans la station d'épuration.



J'ENTRETIENS MON TROTTOIR

Balayage, désherbage naturel, déneigement :

Chaque habitant doit maintenir son trottoir et/ou son caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation.



CONSTRUIRE ET RENOVER SON HABITAT

Si j'ai des projets de construction ou de rénovation de mon habitat => je dois me renseigner en mairie sur les démarches à entreprendre (demande d'autorisation de travaux, demande de permis de construire...).

MAIRIE D'HAUDIOMONT

Téléphone : 03.29.87.30.70

Email : mairie.haudiomont@orange.fr